



## Erreur bon de commande

-----  
Par LanonymG

Bonjour,

Je viens à vous concernant un véhicule réceptionné la semaine dernière. En effet, ma SARL est devenue acquéreur via un crédit-bail pro.

Je sais que le délai de rétractation est soumis à condition entre professionnel mais le problème est que j'ai signé un bon de commande pour une finition "luxe" si je puis dire et lors de la livraison et après avoir signé le BL, le vendeur (une grosse concession) m'informe qu'ils se sont trompés sur la dénomination et que je vais recevoir une finition inférieure que prévue

Hors, cela fait plus d'un mois que je n'ai plus de véhicule suite à un sinistre non responsable et que j'avais vraiment besoin de celui-ci pour finir les livraisons de Noël (période la plus importante de l'année). Mais je venais de signer, donc j'étais forcé de le prendre.

Aujourd'hui je me rends compte que je n'en veux plus car justement dans la version "luxe" j'avais des options essentiels à mon métier. Je me retrouve un peu floué.

Est-il possible que je puisse faire annuler la vente? Je pense qu'il faudra passer par le bailleur qui est propriétaire mais je ne crois pas que je puisse exercer le délai de rétractation même si je suis totalement dans les clous (signé il y a 9 jours, véhicule réceptionné avant-hier donc très très peu roulé).

Bien à vous,

-----  
Par osram

Bonjour,

Si vous avez signé chez le concessionnaire, il n'y a pas de rétractation possible.